

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DES DELEGUES DU PERSONNEL
BORDEAUX**

Du 18 octobre 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Karine DUFAU – CFDT
Maxime PERINET – CFDT
Tomy MANSON – CFDT
Anthony PERROCHEAU - CFDT
David BERTRAND – CGT
Nicolas SCEAUX – CGT

SUPPLEANTS

Audrey CAMBIER - CFDT
Benoit VICTOR - CFDT
Elouan PEYROT - CFDT
Olivia CASTANDET - CFDT
Sébastien DEROCHE – CGT

Diffusion :

Patrick MORAN
Laurence MOLVOT
Jean-Pierre MOREL
Direction des Ressources Humaines

Directeur Région Sud-Ouest
RRH Région Sud-Ouest
Directeur d'Etablissement Thales Services

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître les coordonnées du Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/international/europe/france/nos-services/hr-france/mael/home>

REUNION

Ont représenté les salariés à cette réunion :

Olivia CASTANDET	CFDT
Maxime PERINET	CFDT
Karine DUFAU	CFDT
Anthony PERROCHEAU	CFDT
Tomy MANSON	CFDT
Elouan PEYROT	CFDT

Excusés:

Audrey CAMBIER	CFDT
Benoît VICTOR	CFDT
David BERTRAND	CGT
Sébastien DEROCHE	CGT
Nicolas SCEAUX	CGT

Carmen DEFLY a assisté à la réunion.

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Laurent GUIMON	Responsable Pôle Energie - Services SO
Laurence MOLVOT	Responsable Ressources Humaines Relations Sociales

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Rappel

Les comptes-rendus de réunion de délégués du personnel doivent être faits par la direction dans les 6 jours (délai légal) suivant la réunion et mis à disposition dans le registre des délégués du personnel.

Remarque générale

Pour des raisons de lisibilité et de compréhension de vos réponses aux questions d'ordre économique, nous souhaiterions que vous utilisiez le vidéo-projecteur lors de la réunion pour nous présenter en séance les planches que vous mettrez en annexe du compte-rendu.

Questions d'ordre économique

Question 1 : Quelles sont les données économiques suivantes au 31 août ?

	<i>Budget</i>	<i>Réal</i>
<i>Prises de commandes</i>	74,991	66,076
<i>Chiffre d'affaires</i>	77,389	84,420
<i>Résultat d'exploitation</i>	5,495	4,707

REPONSE : Les informations sont indiquées directement dans le tableau ci-dessus et sont présentées en séance.

Question 2 : Quelles sont les principales RAO actuellement suivies ?

- Etat (en cours, remise, perdue, gagnée),
 - dates prévues de remise de l'offre,
 - date prévisionnelle de début d'affaire,
 - nombre de salariés concernés par la réalisation.

(Merci de nous remettre en séance la version papier des tableaux projetés)

REPONSE : Les informations sont présentées en séance.

Plan de charge et intercontrat

Question 3 : Combien de personnes sont actuellement en stand-by ?
Quelle est la prévision à 4 et 8 semaines ?

REPONSE : Le nombre de personnes en inter contrat est de 27 et la prévision est plutôt à la hausse sur les 4 à 8 semaines à venir.

Question 4 : Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat longue durée ? (Nous vous rappelons que la limite est de 3 mois.)

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance. 4 personnes sont en inter-contrat de longue durée.

Question 5 : Combien de salariés ont imputé en inter-contrat en Août/Septembre ?

Quel a été le nombre total de jours d'inter-contrat sur les mois de Août/Septembre?

Nous souhaitons connaître les deux informations qui sont distinctes.

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Gestion du personnel

Question 6 : Effectif de l'agence au 30 septembre t? Merci de distinguer F/H.

C.D.I	C.D.D	Sous-traitant	C.Q	Intérim.

(Merci de nous remettre en séance la version papier des tableaux projetés)

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Question 7 : Causes des variations d'effectifs au cours du mois précédent ?

- Entrées,
- sorties,
- démissions,
- licenciements économiques et non économiques,
- fin de CDD,
- mutations.

(merci de nous remettre en séance la version papier des tableaux projetés)

REPONSE : Une présentation a été effectuée en séance.

Question 8: Quelles sont les prévisions d'entrées et sorties pour les mois à venir ?

REPONSE : 8 personnes devraient rejoindre le site de Bordeaux (3 en octobre, 3 en novembre et 2 en décembre). 2 prévisions de sorties en octobre, 1 en novembre et 1 en décembre.

Question 9 : Salariés dépendant de l'agence actuellement en mission courte (entre une semaine et un mois) et longue durée (supérieur à un mois) en France et à l'étranger ?

- Date de début des missions,
- durée prévue.

REPONSE : Il n'y a pas de salarié dépendant de l'agence actuellement en mission de courte et longue durée.

Question 10 Salariés ne dépendant pas de l'agence de Bordeaux mais actuellement en mission dans la région bordelaise :

- Nombre de personnes,
- date de début des missions,
- durée prévue,
- lieu des missions,
- projets sur lesquels elles sont affectées ?

REPONSE : Il n'y a pas de salarié ne dépendant pas de l'agence de Bordeaux en mission dans la région bordelaise.

Question 11: Pourriez-vous nous faire un bilan des affaires qui vont ou qui devraient démarrer en utilisant le tableau suivant ?

REPONSE : La synthèse des affaires est indiquée ci-dessous.

Affaire	Nombre de personnes requises	Probabilité de démarrage	Date de début envisagé	Technos employées
EDF - MOBIDOC	<5	80%	01/01/2020	Angular, JEE
EDF - Simplifix V2	<5	90%	01/01/2020	Angular, JEE
EDF - AFTHIER V3	<5	90%	04/11/2019	Angular, JEE
EDF - CONNECT	<5	70%	01/01/2020	Angular, JEE
EDF - CAMELEON Action/Autorité	<5	80%	04/11/2019	Angular, JEE
EDF - Cadrage IOT	1	50%	04/11/2019	Kafka, JEE, Flux
Pôle Emploi - Lot 1	<5	70%	01/12/2019	Angular, JEE, PO

Question 12 : Pourriez-vous faire le même exercice en listant tous les projets de l'agence et en chiffrant

- nombre de personnes travaillant sur l'affaire,
- date de fin,
- variation des effectifs par affaire

REPONSE : Les informations sont précisées ci-dessous.

Affaire	Volume de prestation	Evolution des ressources	Technos employés
CEA	<5	0	C/C++
Dassault	<10	-3 (septembre)	C#
EDF DSP	<5	-1 (septembre) -1 (octobre)	JavaEE
EDF DOAAT	<5	0	JEE
EDF marché Digital	<10	0	Angular JS/JEE
EDF Connect	<10	0	Etudes
EDF TMA	<30	-1 (septembre) -1 (octobre)	Composition / Devops/JEE
Orange TMA Editique	<10	-1 (septembre)	Sefas/PEA/Kshell

Orange 118 712	<5		JEE
Orange OVC	<5	0	JEE
Orange AMS	<5	0	
Pages Jaunes	<5	0	JEE
Pôle Emploi	<20	+3 (aout-octobre)	Clearcase, PIC
AVS	<5	0	
AVS	<5	0	Support
AVS	<5	0	
TOTAL TMA	<20	0	GED Meridian, .net, ...
DMS	<5	0	C
DMS	>20	+1 (septembre)	C/C++/Python
DMS	<10	0	C/C++
DMS	<5	0	Big DATA
DMS	<5	0	Data Scientit
AVS	<5	0	Data Engineer - Big Data
AVS	<5	0	Data Engineer - PowerBI
AVS		0	Développeur Cloud AWS
AVS	<5	0	Fonctionnelle KPI
DMS	<5	0	Big Data . DevOps, FO, BO, IA
LA POSTE	<5	-1 (septembre) +2 (septembre)	Norme VIGIK3, JavaEE
TOTAL EP	<5	0	PI AF SDK .Net
TCS	<5	+1 (septembre)	

EDP

Question 13: Quel est le bilan de la campagne des Entretiens de Développement Professionnel ?

REPONSE : 93 % des EDP ont été saisis dans l'outil.

Temps de travail et imputation

Question 14 : Cas d'un salarié en prestation chez un client fermé le vendredi après-midi ayant besoin de s'absenter le vendredi matin (Autre projet, ou congés). Le temps de travail du salarié étant réparti sur 4,5 jours, comment le salarié doit-il imputer le vendredi après-midi sous JTime ?

REPONSE : Le salarié devra poser 1 journée (soit en récupération, JRTT ou congés payés) ou une demi-journée s'il a une activité prévue à l'agence.

New-Mérignac

Question 15 : L'accès au bâtiment se fait par une petite route au revêtement en mauvais état et sans piste cyclable. Pouvez-vous demander une réfection du revêtement et la matérialisation d'une piste cyclable ?

REPONSE : Nous adressons un courrier à la mairie pour les informer et connaître en retour si un projet de piste cyclable est envisagé.

Question 16 : Quels sont les moyens de transports en commun desservant le futur bâtiment ?

REPONSE : Les dessertes concernant les transports en commun autour du site, sont : Lignes de Bus 1,30 et 48 à moins de 10 minutes.

Un futur Tram est prévu avec un arrêt à proximité.



Question 17 : Le parking ne contient que 90 places, peut-il être étendu en utilisant le parking annexe utilisé autrefois par les salariés de Bouygues ?

REPONSE : Le parking ne peut pas être étendu mais nous nous rapprocherons du propriétaire du parking d'à côté pour une utilisation partagée.

Question 18 : Le parking sera-t-il sécurisé et accessible par badge ?

REPONSE : Le parking est clos mais il n'est pas prévu de le badger.

Question 19 : Le parking sera-t-il fermé en dehors des HNA ?

REPONSE : Le parking en dehors d'une plage à fixer sera fermé. il existe un portail.

Question 20 : Un local 2-roues couvert et de capacité suffisante peut-il être installé ?

REPONSE : Nous travaillons à l'implantation d'un parking vélo.

Question 21 : Dans la mesure où de plus en plus de salariés se déplacent en véhicules électriques, des prises électriques de recharge peuvent-elles être installées sur le parking ?

REPONSE : Il sera installé une ou deux bornes mixtes pour recharger les voitures et les motos.

Question 22 : Est-il prévu d'installer des tables de pique-nique (tables extérieures) ombragées ?

REPONSE : L'espace extérieur sera aménagé pour permettre aux collaborateurs de disposer d'un espace détente.

Question 23 : Afin d'éviter les entrées de fumée dans les bureaux, Un local fumeur à une certaine distance du bâtiment peut-il être installé ?

REPONSE : Il n'est pas prévu à ce jour de local fumeur extérieur. Nous étudierons cette demande lorsque nous finaliserons les aménagements extérieurs, parking, zone vélo, zone moto, zone fumeur, zone détente.

Question 24 : Le local douches/vestiaire, sera-t-il accessible par un système de contrôle d'accès (badge, code...) ?

REPONSE : Des lecteurs de badge seront en place dès l'ouverture du site.

Question 25 : Sera-t-il pourvu de prises électriques afin de brancher de petits appareils électriques (ex : sèche-cheveux...) ?

REPONSE : Des prises électriques et des casiers seront installés.

Question 26 : Un local, éventuellement pourvu d'un lavabo, pouvant servir aux femmes souhaitant allaiter sera-t-il mis à disposition ?

REPONSE : Il n'est pas prévu de local spécifique pour cela mais il sera fourni une solution aux femmes souhaitant allaiter.

Question 27 : Le local CE semble trop petit pour stocker l'ensemble du matériel de façon sécurisée tout en assurant les permanences billetterie. Ce local peut-il être agrandi en prenant par exemple l'espace du local ménage et en déplaçant ce dernier ?

REPONSE : La taille semble suffisante pour stocker l'ensemble du matériel de façon sécurisée tout en assurant les permanences de la billetterie. Pour information, le futur bureau CSE prévu est plus grand que le bureau actuel. Passage de 15 à 22 m². Il y a deux locaux de prévu, une zone bureau et un local de stockage en face.

Question 28 : Les WC seront-ils équipés d'urinoirs ?

REPONSE : Etude en cours sur opportunité.

Question 29 : Un local syndical peut-il être mis à disposition de l'ensemble des OS du site ?

REPONSE : A ce jour nous avons prévu un local CSE et un local bricolage.

Question 30 : Les personnes se déplaçant en trottinettes électriques pourront elles les recharger dans leurs bureaux ? Si non, où cela pourra-t-il se faire ?

REPONSE : Les bureaux ne sont pas le lieu pour faire entrer les trottinettes électriques. Un principe de respect de l'environnement de travail et d'autrui est nécessaire. A cela, s'ajoute aussi un problème de sécurité. Nous réfléchissons à un système de casier de recharge comme on en trouve dans les aéroports. Les trottinettes devront être stationnées avec les vélos et les motos.

Nous rappelons que le chargement privé est facturable.

Question 31 : Les fenêtres seront-elles équipées de stores extérieurs ? Ceci permettant de fortes économies de climatisation ?

REPONSE : les stores prévus sont intérieurs.

Question 32 : Les cloisons dans les bureaux openspace, seront-elles antibruit et modulables ?

REPONSE : Les cloisons des salles de réunions et des box seront traitées afin de les isoler des zones de bureaux.

Question 33 : Les bureaux openspace seront-ils équipés de tableaux blancs sur roues ?

REPONSE : Ces besoins seront étudiés par les groupes de travail concernant les aménagements.

Question 34 : Les bureaux seront-ils équipés de téléphones wifi ?

REPONSE : Il n'est pas prévu d'installer des téléphones wifi.

Question 35 : Le CE souhaiterait mettre à disposition des salariés un babyfoot. Un espace pour l'accueillir peut-il être prévu dans la place du village ?

REPONSE : A étudier dans le cadre du groupe de travail. Par expérience, cela est incompatible avec des collègues qui déjeunent, boivent le café ou lisent.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CGT

Au vu de la réponse donnée par la direction lors de la réunion des délégués du personnel du 11 juin 2019 à Bordeaux.

Passage au forfait 214 jours

La CGT a fait remarquer à la direction des erreurs sur le passage au forfait 214 jours. Des salariés qui sont passés du forfait 210 jours au forfait 214 jours, se sont retrouvés en deçà du minimum de la grille conventionnelle TGA majoré de 3% en raison de cette nature de changement de forfait.

Question 1 :

A ce jour les collègues n'ont pas vu leur salaire rectifié. Merci de vous engager sur une date de régularisation.

REPONSE : Les minimas conventionnels sont les mêmes quel que soit le nombre de jours compris dans le forfait.

Les salariés à 214 jours ayant une rémunération en deçà du minimum conventionnel majoré de 3% pourront être augmentés dans le cadre de la politique salariale de juillet.

D'après l'Accord Groupe sur l'Evolution de la croissance et de l'Emploi voulu par Monsieur Patrice CAINE et signé le 23 février 2017 par 3 Organisations Syndicales et applicable à Thales Services.

Article 2.5 Forfait en jours sur l'année

Les salariés Ingénieurs et Cadres dont la durée du travail est décomptée en jours relèvent d'une convention de forfait annuel qui, selon la Société concernée, est fixée à 210 jours ou 206 jours de travail par an.

Sur la base de la durée du travail dont ils relèvent et sur le principe du volontariat et de la réversibilité, les salariés concernés ayant au moins 1 an d'ancienneté, pourront solliciter :

- ♦ Une convention de forfait de 214 jours par an avec une revalorisation de leur salaire de base de +3 % pour les salariés dont la durée du travail est contractuellement fixée à 210 jours de travail par an.

Au terme d'une année travaillée à raison de 214 jours, les salariés concernés pourront, l'année suivante, dès lors qu'ils en feraient expressément la demande :

- continuer à travailler à raison de 214 jours de travail par an,
- revenir à une durée de travail de 210 jours par an avec une baisse de leur salaire de base de -3 %
- travailler à raison de 206 jours par an avec une baisse additionnelle de leur salaire de base de -2%. Cette faculté de travailler à raison de 206 jours par an est expressément réservée aux salariés dont la durée contractuelle de travail, fixée à 210 jours, a été portée à 214 jours, dans le cadre du présent dispositif.

Les personnes qui étaient au forfait 214 jours auront la possibilité l'année suivante de passer au forfait 206 jours.

Puisque le « travailler plus pour gagner plus » voulu par Monsieur Patrice CAINE ne fonctionne pas à Thales Services.

Question 1 :

Nous confirmez-vous que les gens qui étaient au forfait 214 jours et qui sont au minimum de la grille salariale pourront passer au forfait 206 jours sans être en-deçà de la grille conventionnelle TGA ?

REPONSE : Les minimas conventionnels sont les mêmes, quel que soit le nombre de jours (206, 210 ou 214) compris dans le forfait. Le passage de 214 jours à 206 jours n'a pas d'impact. Nous confirmons que les personnes qui sont au forfait 214 jours et qui le souhaitent, pourront passer à 206 jours l'année prochaine.

**PLANNING DES
«REUNIONS DP Bordeaux»
2019**

Dates	Salles
10 janvier 2019 (Après-midi)	Les Grands Hommes
12 février 2019 (Après-midi)	Les Grands Hommes
26 mars 2019 (matin)	Les Grands Hommes
12 avril 2019 (Après-midi)	Les Grands Hommes
17 mai 2019 (matin)	Les Grands Hommes
11 juin 2019 (après-midi)	Les Grands Hommes
16 juillet 2019 (après-midi)	Les Grands Hommes
17 septembre (après-midi)	Les Grands Hommes
18 octobre (matin)	Les Grands Hommes
12 novembre (après-midi)	Les Grands Hommes